



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1er AVRIL 2021

-:-

L'an deux mille vingt et un, le premier avril, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le vingt-cinq mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY, Mme Karen CHAFFIN, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Anne-Laurence DELAULE, Mme Mélanie NOWAK, M. Pascal LESSELINGUE, M. Daniel AUBERT, Mme Myriam SEDDIKI, M. Bernard DUPIN, Mme Catherine GAVRIL, M. Patrick ANDROLUS, Mme Patricia FIFI, M. Dominique SERVANTON, M. Sébastien PENNAMEN, Mme Marine RENAUVAND, M. Fatah BENDALI, Mme Sophie HELIE, Mme Sophie HASQUENOPH, Mme Alexandra CHAUVAUX, M. Christophe SKAF, Mme Monique CRUSSY, M. Igor BRAS GUERREIRO, Mme Flora LARUELLE, M. Michel LARJAUD, Mme Catherine SEBBAGH, M. Sophian MOUALHI, Mme Milène COITOUX, M. Arnaud WUST, Mme Marine BARDELAY (absente de 20h58 à 22h), Mme Valérie LUQUET, M. Paul GOHIN, M. Olivier LAFAYE, Mme Nawel HAMLAOUI, M. Vinh NGUYEN QUANG.

ETAIENT REPRESENTES :

M. Pascal PROVENT, représenté par M. Dominique SERVANTON
Mme Annick TCHIENDA représentée par Mme Flora LARUELLE

SECRETAIRE: M. Christophe SKAF

Ville de L'Haÿ-les-Roses
Département du Val-de-Marne

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h52.

1 – ZAC « LALLIER-GARE DES 3 COMMUNES » : BILAN DE CONCERTATION

Sortie de Mme Bardelay à 20h58

LE CONSEIL MUNICIPAL,

EMET un avis favorable sur le bilan de la concertation et la participation du public relatif au projet de dossier de création de la ZAC « Lallier - Gare – 3 communes ».

SOLLICITE l'Etablissement Public Territorial Grand Orly-Seine-Bièvre pour qu'il approuve le bilan de la concertation de la ZAC multisites « Lallier –Gare 3 communes »

Résultat des votes :

POUR : 30

CONTRE : 8 (M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang, M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, M.Wust, Mme.Luquet)

NPPV : Mme Bardelay

2 – ZAC « LALLIER-GARE DES 3 COMMUNES » : APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

EMET un avis favorable à l'approbation du dossier de création de la ZAC multisite « Lallier-Gare 3 communes » tel qu'il est annexé à la présente délibération.

PRECISE que les mesures destinées à éviter, réduire et compenser les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine, telles qu'elles sont définies dans l'étude d'impact annexée à la présente délibération, seront réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

SOLLICITE l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour qu'il approuve le dossier de création de la ZAC Paul Hochart.

Résultat des votes :

POUR : 30

CONTRE : 8 (M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang, M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, M.Wust, Mme.Luquet)

NPPV : Mme Marine Bardelay

Retour de Mme Marine Bardelay à 22h

3 – CONCESSION D'AMENAGEMENT CŒUR DE VILLE: AVIS SUR LE COMPTE FINANCIER ANNUEL (CRFA) ET SUR L'AVENANT 2 AU TRAITE DE CONCESSION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

EMET un avis favorable sur le compte rendu financier annuel 2019 de la concession d'aménagement Cœur de ville et le projet d'avenant n°2 au traité de concession.

SOLLICITE l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour qu'il approuve ce Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2019.

Résultat des votes :

POUR : 30

CONTRE : 9 (M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang, M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, M.Wust, Mme.Luquet, Mme Marine Bardelay)

4 – CONCESSION LOCARNO : PRINCIPE DE DECLASSEMENT DE LA HALLE DU MARCHÉ LOCARNO ET DE LA BIBLIOTHEQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le lancement de la procédure de déclassement du domaine public de la halle de marché Locarno et de la bibliothèque municipale, telles qu'elles sont représentées sur le plan ci-joint.

DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et signer tous documents ou actes afférents à la procédure de déclassement du domaine public

Résultat des votes :

POUR : 30

CONTRE : 9 (M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang, M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, M.Wust, Mme.Luquet, Mme Marine Bardelay)

5 – CONCESSION LOCARNO : PRINCIPE DE DECLASSEREMENT DE LA PARCELLE D N° 262 ET N° 270

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le projet de déclassement des parcelles cadastrées D n° 262 et D n° 270, telles qu'elles sont représentées sur le plan ci-joint.

DECIDE en conséquence d'engager la procédure de déclassement du domaine public.

DECIDE de la réalisation d'une enquête publique en vue du déclassement des parcelles cadastrées D n° 262 et D n° 270.

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toute décision en vue de l'organisation d'une enquête publique.

Résultat des votes :

POUR : 30

CONTRE : 9 (M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang, M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, M.Wust, Mme.Luquet, Mme Marine Bardelay)

6 – SIPPEREC : CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS (PHASE N°2)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE les conventions financières de mise en souterrain des réseaux.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

7 – FONDS D'URGENCE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION U DANCE SCHOOL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le versement de la subvention à l'association U Dance School.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 5.000 €.

DIT que le montant de la dépense, soit 5.000 €, sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, Sous-Fonction 94, Nature 6574.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

8 – ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL : MODALITES D'APPLICATION DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - MISE EN CONFORMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de valider l'organisation du temps de travail présentée ci-dessus, à savoir un cycle hebdomadaire de travail de 37h30 ouvrant droit à l'attribution de 15 jours d'ARTT.

DIT que la nouvelle organisation du temps de travail sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

DIT que les modalités définies dans la présente délibération feront l'objet d'un règlement du temps de travail qui sera adopté par le comité technique.

Résultat des votes :

POUR : 33

ABSTENTION : 6 (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, M.Wust, Mme.Luquet, Mme Marine Bardelay)

9 – MODALITES DE RECRUTEMENT ET DE REMUNERATION DES MEDECINS ET DES INFIRMIERS (ERES) LIBERAUX (ALES) DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION ANTI-COVID

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire, dans le cadre de la campagne de vaccination anti-Covid, à recruter des médecins ou des infirmiers (ères) libéraux (ales).

DIT que la rémunération au forfait ou horaire interviendra après service fait et selon les taux fixés par l'arrêté du 5 février 2021 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 ;

Fonction	Demi-journée de 4 heures	Rémunération horaire si moins de 4 h	Demi-journée de 4h les samedis après-midi, les jours fériés et les dimanches	Rémunération horaire si moins de 4h les samedis après-midi, les jours fériés et les dimanches
Infirmiers (ères)	220 €	55 €	240 €	60 €
Médecins	420 €	105 €	460 €	115 €

DIT que les montants des rémunérations seront actualisés en fonction des taux en vigueur.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au Budget de la Ville au chapitre 012, articles 64131, 6331, 6451, 6332 et 6453.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

10 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE que le tableau des effectifs est modifié de la manière suivante :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	COMMENTAIRES
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1 (-1)	0	Intégration directe de la filière animation à la filière administrative à grade équivalent, pour adéquation de la filière aux missions du poste. Fusion de deux postes : suppression du grade de rédacteur. Création d'un poste de gestionnaire administratif et financier Suppression d'un poste d'assistant de gestion administrative et création d'un poste d'opérateur de vidéoprotection Transformation du grade du poste pour plus d'adéquation avec le profil de candidat recherché
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	10 (+1)	11	
Rédacteur	19 (-1)	18	
Adjoint administratif	34,07 (+1)	35,07	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	41 (-1)	40	
Adjoint Technique	122,96 (+1)	123,96	
Agent de Maîtrise	15 (-1)	14	
Technicien	3 (+1)	4	

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au Budget de la Ville au chapitre 012, articles 64131, 6331, 6332, 6336, 6451 et 6453.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

Vœux: Pour une prime aux agents communaux pleinement engagés dans la lutte contre la propagation du Covid-19 !

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

Vœux : Non aux nouvelles augmentations des taxes territoriales

Résultat des votes :

POUR : 33

NPPV : 6 (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, M.Wust, Mme.Luquet, Mme Bardelay)

A 00h03, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Publication : 1 3 AVR. 2021

Pour extrait conforme,

Vincent JEANBRUN

Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller régional d'Île-de-France